

Droit
Evaluation N° 1
Premier Semestre

Année scolaire	: 2016 - 2017.
Niveau	: 1 ^{ère} Année Bac. Economiques.
Date	: 22 / 11 / 2016.
Durée	: 45 minutes.
Professeur	: Fouad BENMADA

I - Cocher la case correspondante: (5 point)

Cas

Vrai Faux

- 1 - le droit civil est l'ensemble des règles ayant pour but la sanction des infractions
- 2 - le droit applicable aux rapports entre employeurs et salariés est le droit commercial
- 3 - le droit ne change pas d'un pays à l'autre
- 4 - le droit public concerne les rapports des particuliers entre eux
- 5 - Droit objectif est l'ensemble des règles juridiques applicables à des situations concrètes et à des cas individuels

II - Compléter le tableau suivant: (5 point)

Situation juridique	Droit public	Droit privé	Branche Droit
1 - décision de retraitement d'un fonctionnaire			
2 - le non paiement du loyer d'une maison d'habitation			
3 - la demande de divorce			
4 - le vol à main armée			
5 - la réparation d'un préjudice provenant d'un accident de travail			

III - Etude de cas: (3 point)

La société ARIX s'occupe de négocier des conserves de poisson. Elle a son siège social à Casablanca et une succursale à Tanger. Elle a livré du poisson à Monsieur FIKRI, à son domicile à Marrakech.

T.A.F =

1% Supposons que la livraison soit effectuée, quel tribunal Monsieur FIKRI peut-il saisir, en raison de la compétence territoriale

2% Supposons que Monsieur FIKRI n'a pas réglé le montant de la facture, quel tribunal la société ARIX peut-elle saisir ?

IV - Etude de documents: (7 point)

DOCUMENT 1 : LE DROIT OBJECTIF

Le droit objectif est constitué par l'ensemble des préceptes, des "règles" élaborés dans une société déterminée en vue d'atteindre un certain but [...].

Le droit objectif apparaît comme une règle de conduite. Il délimite ce qui est autorisé à l'individu et ce qui lui est interdit [...].

La règle de droit n'a pas pour fonction de régir des situations particulières.

DOCUMENT 2 : LE DROIT SUBJECTIF

On a pris l'honneur, dans le domaine des rapports entre particuliers, de considérer non pas seulement le droit, mais aussi les droits.

Parfois, on est conduit à abandonner ce monde des règles très générales et abstraites édictées par des autorités de l'Etat, pour considérer, d'une façon beaucoup plus personnelle, le cas de tel ou tel sujet, de telle ou telle personne. Ainsi on dit parfois qu'une personne déterminée a un "droit" à faire valoir, une prérogative à exercer, qu'elle dispose en somme d'un pouvoir de droit.

Mais ces prérogatives des particuliers qui constituent les "droits subjectifs" peuvent être contestées ; de toute façon si elles sont admises, il convient de se préoccuper, des conditions dans lesquelles elles peuvent coexister avec le droit objectif. [...]

Sources : *Cas de droit civil, Introduction - personnes - familles*

M. D. JUGLANT

A et S. PIEDELIEVRE

DOCUMENT 3 : LA FONCTION DU DROIT

Le droit a une double fonction :

1- Il établit des institutions qui servent de cadre à la vie sociale :

* Institutions administratives : les ministères, les administrations de l'Etat et des collectivités publiques. Leur fonction est de gérer les grands services publics : éducation, routes et travaux publics, armée, police...

* Juridictions : Les tribunaux assurent le service public de la justice. On ne peut laisser les individus régler eux-mêmes les différends : il est interdit de "se faire justice soi-même". Ce serait source de désordre, violences de toutes sortes.

2- Il définit les prérogatives et les droits des personnes.

Toute l'activité industrielle et commerciale, la vie familiale et également l'ensemble de la vie de tous les jours est régi par le droit, c'est le droit qui répond à la question : "que faire ?" dans des situations banales telles que :

* J'achète des saucissons et je suis intoxiqué

* Un automobiliste me renverse et me casse la jambe.

* Il me semble que mon employeur a omis une prime sur mon bulletin de paie.

Toute la vie, celle de l'Etat et celle des citoyens est donc régie par le droit.

Source : *Principe et techniques de droit*

M. FONTAINE

Ed. Foucher

T.A.F.2

A) Sur la base des documents 1 et 2, établissez une distinction entre la règle de droit et le droit subjectif

2) Relever les différentes fonctions du droit (doc. 3)

3^e/ Distinguer entre le droit objectif et le droit subjectif

4/ Enumérez les principales sources de droit au Maroc.